



DECRET N° 17.186

**RAPPORTANT PARTIELEMENT LES DISPOSITIONS DES DECRETS
N°16.250 DU 19 MAI 2016 ET N°17.043 DU 25 JANVIER 2017.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

- Vu la Constitution du 30 Mars 2016 ;
- Vu le Décret n°16.218 du 30 Mars 2016, portant promulgation de la Constitution ;
- Vu le Décret n° 16.221 du 02 Avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°16.222 du 11 Avril 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu les Décrets n°16.250 du 19 Mai 2016 et n°17.043 du 25 Janvier 2017 ;
- Vu le Décret n° 16.356 du 21 Octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et du Budget et fixant les attributions du Ministre ;

SUR PROPOSITION DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

[Handwritten signature]

DECRETE

Article 1^{er} : Sont et demeurent rapportées les dispositions des Décrets n°16.250 du 19 Mai 2016 et n°17.043 du 25 Janvier 2017 en ce qui concerne exclusivement Messieurs :

KOYANGA DENEMOUTHE Aubin Martinien, Directeur Général Adjoint Chargé des Services Extérieurs et

MILABET GONOFEI Anicet, Chef de Service de Recherche, d'Investigation et de Brigade Mobile de Surveillance.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Bangui, le 05 MAI 2017

Le Ministre des Finances et du Budget



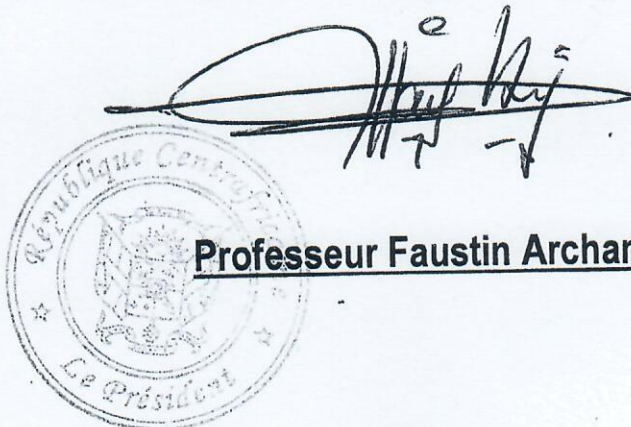
Henri-Marie DONDRA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement



Mathieu Simplicie SARANDJI

Le Président de la République, Chef de l'Etat



Professeur Faustin Archange TOUADERA